

DEPARTEMENT

Séance du 15 janvier 2024

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt quatre et le quinze janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

**Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :
En exercice : 15**

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Mesdames BAZIN Natacha, HUGLY Daniela, BRETON Magali et Messieurs PAFUNDI Tony, EYNAUD Eric, RAMILSON Gilles.

**Qui ont pris part
à la délibération : 10**

Absents excusés :

Monsieur DELLA SANTINA Patrick a donné procure à Monsieur VILLERMY
Madame FONTAINE Véronique a donné procure à Madame HUGLY
Madame METIFIOT Babette et Messieurs PORTE Florian et GESLIN Arnaud.

**Date de la convocation :
8 janvier 2024**

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Date d'affichage :

**Objet de la délibération : Budget commune – Exercice 2023
Approbation de la décision modificative n° 4**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 2342- relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget,

Vu le budget de l'exercice 2023 adopté le 31 mars 2023,

Considérant qu'il convient de faire des ajustements sur certains articles budgétaires en fonctionnement et en investissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE de régulariser les crédits du budget 2023 comme décrit en annexe ;

ADOpte la décision modificative n° 4 au budget de la commune, exercice 2023 décrite dans le tableau joint en annexe.

Vote : - Pour – 10 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2024 01

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20240115-2024-01-BF
Date de réception préfecture : 16/01/2024

ANNEXE : Décision modificative n° 4 au BP 2023

du 15 janvier 2024

Section fonctionnement

SECTION	SENS	CHAPITRE	COMPTE	PROPOSE	VOTE
FONCT	D	022	022	-500,00	-500,00
FONCT	D	012	6216	500,00	500,00
TOTAL					0,00

SECTION	SENS	CHAPITRE	COMPTE	PROPOSE	VOTE
TOTAL					0,00

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

	0,00
--	-------------

